



Vendre des objets de récupération

Par **chmatetlolo**, le **10/02/2010** à **01:51**

Bonjour,

c'est très en vogue, donner une seconde vie à des bouteilles en plastique, canettes, magazines. Parfois, la marque X va apparaître sur un dessous de verre, on va voir le visage de Y sur un côté d'une boîte à chaussures transformée. Seul le matériau m'intéresse, la marque n'est pas mise en évidence.

Ai-je le droit de vendre ces créations ?

Merci de me répondre, ce serait sympa.

Laurence.